



2025

KIT
RENDEZ VOUS
DE LIAISON

www.servi-paies.fr

1

GUIDE DE BONNES PRATIQUES: LE RENDEZ-VOUS DE LIAISON

Pourquoi un entretien spécifique ?

Le rendez-vous de liaison, prévu aux articles L.1226-1-3 et D. 1226-8-1 du Code du travail, constitue un entretien d'information entre l'employeur et le salarié durant un arrêt de travail prolongé, ayant pour finalité de [REDACTED]

Ce rendez-vous a un caractère non contraignant pour le salarié : sa participation est facultative, et il n'a aucune incidence sur le contrat de travail ni sur la rémunération ou la durée de l'arrêt.

Il permet d'informer le salarié sur :

- [REDACTED]

Ce rendez-vous participe à la mise en œuvre par l'employeur de son obligation de [REDACTED].

Quand organiser cet entretien ?

Le rendez-vous de liaison doit être proposé dès lors que le salarié est en arrêt de travail depuis [REDACTED]

Dès lors que la durée de [REDACTED] est donc dépassée, l'employeur doit [REDACTED]

Pour ce faire :

- Une lettre d'information doit être adressée au salarié, à compter de [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

- Le **service de santé au travail doit également être associé à cet entretien**. Selon le ministère du Travail, le SPST devrait être prévenu par l'employeur [REDACTED]

Il est donc recommandé de procéder à [REDACTED]

Cette participation est vivement recommandée pour garantir une approche médico-sociale coordonnée.

Ce rendez-vous ne peut se substituer [REDACTED].

Comment préparer cet entretien ?

L'entretien doit être soigneusement préparé afin d'assurer un cadre sécurisé, confidentiel et respectueux des droits du salarié.

L'employeur doit :

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

L'entretien doit se dérouler dans un **lieu approprié et confidentiel**, dans une posture **d'écoute active et de bienveillance**, sans jamais aborder de manière directe la nature de la pathologie ni faire pression pour un retour anticipé.

Selon le ministère du Travail, cet entretien peut être organisé [REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]

2

LETTRE AU SALARIÉ : RENDEZ VOUS DE LIAISON

[REDACTED]

Choisir : Madame ou Monsieur
Indiquez les prénom et nom du salarié
Indiquez l'adresse du salarié

Fait à Mentionnez le lieu d'établissement
de la lettre

Le Indiquez la date de la lettre

Choisir : LRAR ou e-mail

Objet : rendez-vous de liaison

Choisir : Chère Madame OU Cher Monsieur,

A la suite de votre arrêt de travail, et conformément [REDACTED]

Ce rendez-vous, qui peut être organisé à votre initiative ou à celle de l'employeur, a pour objectif de [REDACTED].

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED] les plus
brefs délais afin que nous puissions prendre les dispositions nécessaires avec le SPST.

Nous vous prions de croire, Choisir : Chère Madame OU Cher Monsieur, à l'assurance de nos salutations les meilleures.

Pour la Société

Indiquez les prénom et nom du signataire
Indiquez le mandat social ou le poste du signataire

5

TRAME & COMPTE RENDU : RENDEZ VOUS DE LIAISON

Date de l'entretien : Indiquez la date de l'entretien

Salarié :

Nom du salarié : Renseignez Madame ou Monsieur, puis les prénom et nom du salarié

Date d'embauche : Indiquez la date d'embauche

Poste actuel : Précisez le libellé du poste du salarié

Responsable hiérarchique procédant à l'entretien :

Nom du responsable : Indiquez les prénom et nom du responsable de la tenue de l'entretien

Poste : Précisez le libellé du poste du responsable

Service de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI) :

Nom de la personne : [Indiquez les prénom et nom du membre du SPSTI présent]

Qualité de la personne : [Indiquez la qualité du membre SPSTI présent]

1. PREAMBULE

Dans le cadre de cet entretien, nous vous rappelons, selon votre situation, vous pouvez bénéficier de plusieurs dispositifs pour faciliter un retour durable à l'emploi ou prévenir une rupture professionnelle.

Ces dispositifs sont accessibles en lien avec le médecin du travail ou votre référent social, et peuvent être mobilisés pendant l'arrêt de travail ou en amont d'un éventuel retour.

2. INFORMATIONS PREALABLES

La visite de pré-reprise

En cas d'arrêt de travail de plus de 30 jours, vous pouvez solliciter une visite de pré-reprise. Cette visite est

Elle est réalisée par

Cette visite de pré-reprise a lieu durant votre arrêt de travail dès lors que

Les aménagements de poste

Il est également possible pour vous de bénéficier d'un aménagement de votre poste si

Dispositifs de prévention de la désinsertion professionnelle

-

Pour en savoir plus ou demander la mise en place de l'un de ces dispositifs, vous pouvez vous rapprocher :